

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 JUILLET 2020

**Présents :** Claude CLARON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Catherine PAILLAT, David VINCENT, Claire DORBEC, Eric CHANTRE, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR, Suzanne CHANTRE, Philippe GROSSIORD, Patrick GINET, Marion TISSOT, Marion AMBIS, Véronique GOYON, Jean-Marc PALAIS, Noël FAURE, Marie-Caroline GARCIN, Bastien DOMINIQUE, Frédéric AUBERGER, Gérard FRENEA, Carole FAYOLLE, Nathalie GARNIER,

**Absents :** Romain BOICHON, Marion BERARD

**Pouvoirs :** Romain BOICHON donne pouvoir à Eric CHANTRE, Marion BERARD donne pouvoir à Jean-Marc PALAIS

**Secrétaire de séance :** Catherine PAILLAT

Ce premier conseil municipal faisant suite au renouvellement général des conseils municipaux visait à procéder à l'installation des nouveaux membres élus du conseil municipal, ainsi qu'à l'élection du maire et des adjoints au maire.

Monsieur Roger VIVERT, maire, ouvre la séance en nommant chaque nouveau conseiller municipal élu, et déclare les membres suivants installés dans leurs fonctions :

Claude CLARON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Catherine PAILLAT, David VINCENT, Claire DORBEC, Eric CHANTRE, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR, Suzanne CHANTRE, Philippe GROSSIORD, Patrick GINET, Marion TISSOT, Marion AMBIS, Véronique GOYON, Jean-Marc PALAIS, Noël FAURE, Marie-Caroline GARCIN, Bastien DOMINIQUE, Frédéric AUBERGER, Gérard FRENEA, Carole FAYOLLE, Nathalie GARNIER, Romain BOICHON, Marion BERARD.

Madame Catherine PAILLAT est ensuite désignée secrétaire de séance.

Madame Suzanne CHANTRE, doyenne d'âge des membres présents du conseil municipal, préside alors la séance. 21 membres du conseil municipal sont présents. 2 membres sont porteurs d'un pouvoir chacun : Jean-Marc PALAIS porte le pouvoir de Marion BERARD, et Eric CHANTRE celui de Romain BOICHON.

Après la désignation de deux assesseurs, Monsieur Jérôme LACOSTE-DEBRAY et Monsieur Philippe GROSSIORD, elle fait procéder à l'élection du nouveau maire.

A l'issue du vote au scrutin secret, et à la majorité absolue, Monsieur Claude CLARON est élu avec 20 voix. 3 bulletins blancs sont dénombrés.

Monsieur Claude CLARON est proclamé maire et installé immédiatement dans ses nouvelles fonctions. Monsieur Roger VIVERT transmet l'écharpe de maire à Claude CLARON, nouveau maire.

Dès lors, le conseil municipal fixe par délibération, à main levée, le nombre d'adjoints au maire pour le mandat. Ce nombre est fixé à six, par 22 voix pour et 1 abstention.

Monsieur Claude CLARON fait ensuite procéder à l'élection aux fonctions d'adjoints au maire. L'élection se déroule au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Monsieur Jérôme LACOSTE-DEBRAY présente une liste d'adjoints au maire. Aucune autre liste n'est déposée auprès de Monsieur le Maire.

Il est procédé au vote. La liste présentée par Monsieur Jérôme LACOSTE-DEBRAY est élu avec 21 voix. 1 suffrage est déclaré nul et 1 blanc. Sont proclamés adjoints au maire :

Premier adjoint : Jérôme LACOSTE-DEBRAY

Deuxième adjointe : Catherine PAILLAT

Troisième adjoint : David VINCENT

Quatrième adjointe : Claire DORBEC

Cinquième adjoint : Eric CHANTRE

Sixième adjointe : Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR

La désignation des grands électeurs pour les élections sénatoriales de septembre, doit être faite vendredi 10 juillet. Le conseil municipal débutera donc à 19h30.

La séance du conseil municipal est close à 21h00.

Monsieur Roger VIVERT prononce un discours de remerciements et de transmission. Monsieur le Maire prononce également son discours, en remerciant les équipes passées pour leur engagement, mais également Monsieur Vivert pour ses 19 années au service des Thurinois. Il invite la nouvelle équipe élue à travailler unie, dans la sérénité et la bienveillance, au service des Thurinois. Et il clos son discours par l'annonce de quelques projets à continuer (pôle jeunesse) et à lancer (étude de centralité, ...).

Fin 21h30